



Assemblée Générale Ordinaire **Samedi 29 janvier 2022**

Vous ne pouvez pas participer ? Vous pouvez malgré tout prendre part à l'AG en donnant votre pouvoir à l'accueil avant le 28 janvier 2022.

Pour mémoire : modalités de vote conformément aux statuts de la MJC (article 8) :

- Les adhérents **ayant 16 ans révolus et à jour de cotisation d'adhésion** peuvent voter.

• Pour les adhérents de **moins de 16 ans**, le **représentant légal dispose d'autant de voix que de mineurs représentés.**

• L'assemblée générale ordinaire **délibère** que si **20% des membres sont présents ou représentés**, chaque personne physique ne pouvant être **porteuse de plus de 5 mandats de représentation (mineurs compris).**

La présidente de la MJC de Fontaines Saint Martin
Bénédicte MERCIER

.....
BON POUR POUVOIR- ASSEMBLEE GENERALE MJC FONTAINES SAINT-MARTIN du 29 janvier 2022

NOM de l'adhérent :Prénom de l'adhérent :

Age de l'adhérent :

Activité :

Donne pouvoir à.....

Pour voter en mon nom sur les points mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du samedi 29 janvier 2022.

Fontaines St Martin, le.

SIGNATURE :